

2.12 Infections à pneumocoque (IP)

Recommandations générales

La primovaccination contre le pneumocoque (deux injections suivies d'un rappel) est obligatoire pour tous les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018.

La vaccination par le vaccin pneumococcique conjugué 15-valent (VPC15) Vaxneuvance® ou par le vaccin pneumococcique conjugué 13-valent³⁵ (VPC13) Prevenar 13® est effectuée selon un schéma vaccinal de primovaccination à deux injections, à deux mois d'intervalle, à l'âge de 2 mois (8 semaines) et à 4 mois suivies d'une dose de rappel à l'âge de 11 mois.

Recommandations particulières

1- Pour les prématurés et les nourrissons à risque élevé de contracter une infection à pneumocoque (cf. ci-dessous la liste des personnes à risque), le maintien d'un schéma vaccinal renforcé comprenant une primovaccination à trois doses (réalisées à 2 mois, 3 mois et 4 mois) suivies d'une dose de rappel à 11 mois est recommandé. La vaccination est effectuée avec le vaccin pneumococcique conjugué 15-valent (VPC15) Vaxneuvance® ou le vaccin pneumococcique conjugué 13-valent (VPC13) Prevenar13®.

2- À partir de l'âge de 2 ans, la vaccination est recommandée pour les personnes à risque élevé de contracter une infection à pneumocoque (cf. ci-dessous la liste des personnes à risque);

– Pour les enfants et adolescents âgés de 2 à 17 ans, elle est effectuée avec le vaccin conjugué 15-valent (VPC15) Vaxneuvance® ou avec le vaccin conjugué 13-valent (VPC13) Prevenar13®, ainsi qu'avec le vaccin pneumococcique polysidique non conjugué 23-valent³⁶ (VPP23) Pneumovax®, selon les modalités indiquées dans le schéma vaccinal (cf tableaux ci-dessous).

– Pour les adultes âgés de 18 ans et plus, elle sera effectuée préférentiellement avec le vaccin conjugué 20-valent (VPC20) Prevenar 20® lorsqu'il sera disponible et pris en charge par l'assurance maladie ou à défaut avec la séquence VPC13-VPP23 selon les modalités indiquées dans le schéma vaccinal (cf tableaux ci-dessous).

Les recommandations relatives au vaccin Vaxneuvance® entreront en vigueur lorsque ce vaccin sera disponible et pris en charge par l'assurance maladie dans la cadre du droit commun.

Les personnes à risque élevé de contracter une infection à pneumocoque sont les suivantes :

- a) Patients immunodéprimés (patients concernés par les recommandations de vaccination des immunodéprimés) :
 - Aspléniques ou hypospléniques (incluant les syndromes drépanocytaires majeurs) ;
 - Atteints de déficits immunitaires héréditaires ;
 - Infectés par le VIH ;
 - Patients présentant une tumeur solide ou une hémopathie maligne ;
 - Transplantés ou en attente de transplantation d'organe solide ;
 - Greffés de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Traités par immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique ;

Dirigé contre 15 sérotypes de Streptococcus pneumoniae 1, 3, 4, 5, 6A, 6B, 7F, 9V, 14, 18C, 19A, 19F, 22F, 23F, 33F

Dirigé contre 20 sérotypes de Streptococcus pneumoniae : 1, 3, 4, 5, 6A, 6B, 7F, 8, 9V, 10A, 11A, 12F, 14, 15B, 18C, 19A, 19F, 22F, 23F, 33F

³⁵ Dirigé contre 13 sérotypes de Streptococcus pneumoniae : 1, 3, 4, 5, 6A, 6B, 7F, 9V, 14, 18C, 19A, 19F, 23F.

³⁶ Dirigé contre 23 sérotypes de Streptococcus pneumoniae : 1, 2, 3, 4, 5, 6B, 7F, 8, 9N, 9V, 10A, 11A, 12F, 14, 15B, 17F, 18C, 19A, 19F, 20, 22F, 23F et 33.

b) Atteints de syndrome néphrotique. Patients non immunodéprimés porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'Infection Invasive à Pneumocoque (IIP) :

- Cardiopathie congénitale cyanogène, insuffisance cardiaque ;
- Insuffisance respiratoire chronique, bronchopneumopathie obstructive, emphysème ;
- Asthme sévère sous traitement continu ;
- Insuffisance rénale ;
- Hépatopathie chronique d'origine alcoolique ou non ;
- Diabète non équilibré par le simple régime ;

Patients présentant une brèche ostéo-méningée, un implant cochléaire ou candidats à une implantation cochléaire.

Schémas vaccinaux

Nourrissons de moins de 2 ans	Enfants de 2 ans à moins de 5 ans à risque élevé d'IP	Enfants et adolescents de plus de 5 ans à 17 ans à risque élevé d'IP
<u>Nourrissons âgés de 2 à 6 mois</u> : deux doses de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible) à l'âge de 2 mois et à l'âge de 4 mois, suivies d'une dose de rappel à l'âge de 11 mois. <u>Nourrissons âgés de 7 à 11 mois, non vaccinés antérieurement</u> : deux doses de de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible) administrées à deux mois d'intervalle, suivies d'une dose de rappel un an plus tard. <u>Nourrissons âgés de 12 à 23 mois révolus, non vaccinés antérieurement</u> : deux doses de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible) administrées à au moins deux mois d'intervalle. <u>Prématurés et nourrissons à risque élevé d'IP</u> : trois doses de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible), administrées à l'âge de 2 mois, 3 mois et 4 mois, suivies d'une dose de rappel à l'âge de 11 mois.	<u>Enfants antérieurement vaccinés par Prevenar13® ou Vaxneuvance® (avant l'âge de 24 mois)</u> : une dose de VPP23 administrée au moins deux mois après la précédente dose de vaccin conjugué. <u>Enfants non vaccinés antérieurement par un vaccin conjugué</u> : deux doses de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible) administrées à deux mois d'intervalle, suivies d'une dose de VPP23 administrée au moins deux mois après la précédente dose de vaccin conjugué.	<u>Enfants et adolescents non vaccinés antérieurement</u> : une dose de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible) suivie d'une dose de VPP23 au moins deux mois après la dose de vaccin conjugué. <u>Enfants et adolescents vaccinés antérieurement</u> : • <u>avec la séquence Prevenar13® -VPP23 ou Vaxneuvance®-VPP23</u> : une nouvelle injection de VPP23 en respectant un délai de cinq ans après la précédente injection de ce même vaccin. • <u>avec le VPP23</u> : une injection de Prevenar13® ou de Vaxneuvance® (si disponible) si la vaccination antérieure remonte à plus de 1 an ; l'injection ultérieure du VPP23 sera pratiquée avec un délai minimal de cinq ans par rapport à la date d'injection du VPP23.

Adultes âgés de 18 ans et plus, à risque élevé d'IP

Recommandations actuelles	Recommandations à appliquer lorsque le Vaccin VPC20 (Prevenar20®) sera disponible et pris en charge par l'assurance maladie
Personnes non antérieurement vaccinées : primovaccination pneumococcique par une dose de VPC13 suivie d'une dose de VPP23, en respectant un délai minimal de 8 semaines entre les deux injections. Une injection ultérieure de VPP23 pourra être réalisée en respectant un délai minimal de cinq ans par rapport à la date de la précédente injection de VPP23. Personnes n'ayant reçu antérieurement que le vaccin VPP23 : une dose de VPC13 si la vaccination antérieure avec le VPP23 remonte à plus de 1 an. L'injection ultérieure d'une nouvelle dose de VPP23 sera réalisée dans un délai d'au moins 5 ans par rapport à la date de la précédente injection de VPP23. Personnes déjà vaccinées avec la séquence VPC13-VPP23 : une nouvelle dose de VPP23 en respectant un délai d'au moins 5 ans par rapport à la date de la précédente injection de ce même vaccin.	Personnes non antérieurement vaccinées : primovaccination pneumococcique par une dose unique de vaccin VPC20. Personnes n'ayant reçu antérieurement qu'une seule dose de VPC13 ou qu'une seule dose de VPP23 : une dose de VPC20, si la vaccination antérieure remonte à plus de 1 an. Personnes déjà vaccinées avec la séquence VPC13-VPP23 : une dose de VPC20 en respectant un délai minimal de 5 ans après la précédente injection de VPP23.

La nécessité de revaccinations ultérieures pourra être reconsidérée en fonction de la disponibilité des données d'efficacité.

VPC13 : vaccin pneumococcique conjugué 13-valent (Prevenar 13®)

VPP23 : vaccin pneumococcique polysidique non conjugué 23-valent (Pneumovax®) ;

VPC15 : vaccin pneumococcique conjugué 15-valent (Vaxneuvance®)

VPC20 : vaccin pneumococcique conjugué 20-valent (Prevanrar20®))

Adaptation de la stratégie vaccinale en situation de pénurie de vaccins VPP23, se référer au chapitre 3.4